



- Le lot n°2 intitulé « Cartes cadeaux multi-enseignes pour d'autres évènements spécifiques » à la société SYNEDIS, sis à 78 bis rue de la gare – 59170, Croix - pour un montant maximum de 11 000,00 € HT ;

Les prix applicables à ce marché sont ceux définis dans les bordereaux des prix unitaires des lots respectifs.

L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de la date d'émission du premier bon de commande. L'accord-cadre est reconductible 2 fois maximum, soit une durée totale ne pouvant excéder 36 mois.

#### **Article 2**

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget communal de l'exercice concerné, et seront également inscrites au budget des prochains exercices qui couvriront ce marché.

#### **Article 3**

Toutes les pièces permettant la mise en œuvre de ce marché seront signées, conformément aux délégations consacrées par la délibération du conseil municipal susmentionnée.

#### **Article 4**

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 17/06/2026

**Le Maire,  
Frédéric BOUCHE**

